



REGLEMENT INTERIEUR VILLA GARONA

- **Article 1 – Arrivée/Départ :** Il est recommandé aux locataires d’informer de leurs heures d’arrivées (celle-ci étant prévue entre **16 h et 21 h**) le plus tôt possible. En cas d’arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire par téléphone au 06.52.06.34.44. Il est également demandé de respecter l’heure de départ prévue soit jusqu’à **10 h**.
- **Article 2 – Responsabilité écologique :**
 - L’utilisation des barbecues est soumise à l’approbation du propriétaire et pourra être interdite en cas de conditions météorologiques défavorables.
 - Il est absolument interdit d’allumer un feu ouvert en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours.
 - Mise à disposition de bois ou charbon pour barbecue (en option)
 - Aucun barbecue sauvage ne sera autorisé en dehors des espaces réservés à cet effet.
 - Aucuns papiers ou déchets d’aucune sorte ne saurait être laissé sur le domaine.
- **Article 3 – Séjour/règles concernant le bruit :** Le repos et la tranquillité sont prioritaires. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou toute autre nuisance, particulièrement le soir. Les parents encourageront leurs enfants à ne pas être trop turbulents dans leurs jeux, afin de ne pas déranger la tranquillité des autres occupants... **Le silence doit être de rigueur entre 22 h et 8 h.**
- **Article 4 – Précautions diverses :** Toutes les commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable. **Attention danger pour l’installation!** Hormis le papier hygiénique, **RIEN D’AUTRE NE DOIT ETRE JETE DANS LES CUVETTES DES WC.**
- **Article 5 – Aménagement :** Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d’accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l’extérieur des logements.
- **Article 6 – Casse :** Le cas échéant, signalez là durant votre séjour. Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s’il n’en résulte aucun dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d’élément du gîte occasionnés par le locataire, le montant de la caution sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire, et ce, dans un délai maximum de deux mois.

- **Article 7 – Caution** : La caution doit être remise par espèces, chèque ou virement à votre arrivée pour un montant de 400.00 euros. Celle-ci n'est pas débité de votre compte. Elle vous sera restituée dans un délai de 7 jours après vérification de l'état du bien loué (intérieur et extérieur). Nous vous invitons vivement à nous faire savoir toute détérioration, casse, ou perte lors de votre départ.
- **Article 8 – Conditions d'annulation**: Remboursement intégral en cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant l'arrivée. Si la réservation a été effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, remboursement intégral pour toute annulation effectuée dans les 48 heures suivant la réservation et au moins 14 jours avant la date d'arrivée. Au-delà, un remboursement de 25% s'applique jusqu'à 7 jours avant l'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué après ce délai. Par exemple, si l'arrivée est prévue un vendredi, vous devez annuler au plus tard le vendredi précédent avant l'heure d'arrivée indiquée sur la réservation pour un remboursement de 25%.
- **Article 9 – Frais de ménage** : Ci dessous, les tâches **minimum à effectuer** (les produits seront disponibles):
 - Les draps, serviettes, torchons sont à regrouper sur le meuble du sas d'entrée
 - Les poubelles sont à vider avant votre départ en respectant le tri sélectif,
 - La cuisine, salle de bain et les toilettes doivent être laissés propres,
 - La vaisselle doit être lavées et rangées à leur emplacement et le lave vaisselle vidé,
 - Les sols doivent être rendus propres
 - Le barbecue et cendrier doivent être vidés et nettoyés,
 - Le réfrigérateur ainsi que le congélateur , la cafetière, la machine à café, bouilloire doivent être vidés et propres.

Si vous ne souhaitez pas réaliser ces taches, nous vous proposons un forfait de ménage de **50.00** euros quelque soit la durée de séjour.

- **Article 10 – Les usagers sont responsables** pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement, ils devront se conformer aux conditions générales de vente.
 - **Les parents ne doivent à aucun moment laisser leurs enfants sans surveillance.** Les blessures subies par les invités à l'intérieur de la maison ne sont pas couvertes par notre assurance.
- **Article 11 – Parkings** : Les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet. La capacité maximale de véhicules garés dans la cour du gîte est de 2.

- **Article 12 – Clés :** Les portes d'entrée du gîte sont munies de serrures à clés ainsi qu'un bip d'ouverture de portail. Une boîte à clef est également à votre disposition. Le code de celle-ci et du portail vous seront communiqués 2 jours avant votre arrivée. Lors de toute sortie du gîte, vous êtes tenus de fermer les lieux. En cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le gîte décline toute responsabilité.
- **Article 13 – Ordures ménagères :** Des poubelles sont mises à disposition pour les déchets ménagers dans le gîte. Pour le tri sélectif, vous trouverez des containers pour le verre (cagette en plastique), les emballages carton – plastique – métal, et les papiers-journaux (poubelle jaune), ainsi que les ordures ménagères (poubelle avec couvercle rouge). Pour rappel, vos poubelles doivent être vidées lors de votre départ.
- **Article 14 – Salon de jardin :** Des tables d'extérieur et des chaises sont à votre disposition, veuillez à les garder en état et à ne pas les déplacer.
- **Article 15 – Eau, électricité et chauffage :** La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est comprise dans le prix de la location. Toute consommation d'énergie excessive due à une utilisation anormale vous sera facturée. L'énergie est précieuse, économisons-la.
- **Article 16 – Draps – Linge de maison :** Les draps et le linge de maison sont inclus au prix de la location.
- **Article 17 – Consignes aux Fumeurs :** **Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gîte.** D'autre part, des cendriers sont mis à votre disposition en extérieur (pot de sable)
- **Article 18– Personnes supplémentaires :** Le gîte est mis à votre disposition pour un nombre de locataire. Un forfait de 50,00 € pour toutes personnes supplémentaires sera facturé en plafonnant au nombre maximum de la capacité du gîte. Les personnes n'étant pas prévues lors de la réservation, ne peuvent en aucun cas loger sur le domaine sous quelque forme qu'il soit (matelas, tentes, voitures, camping-cars etc...). L'infraction à cet article entraînera immédiatement l'expulsion des personnes concernées.
- **Article 19 – Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.**
- **Article 20 – La signature du règlement :** Votre réservation inclus l'acceptation du présent règlement. Aucune négociation tarifaire ne sera possible après la réservation. Le non-respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur donnent droit aux propriétaires du gîte à un arrêt immédiat de la location sans remboursement comme il est stipulé dans les conditions générales de location.